

# *Devenir adulte en l'an 2000*

MÉMOIRE  
de la  
Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec  
(FTQ)

présenté à  
Monsieur François Legault,  
Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de  
politique jeunesse du gouvernement du Québec



Octobre 2000

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
545, boul. Crémazie Est, 17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopie : (514) 383-8001  
Site : <http://www.ftq.qc.ca>

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2000  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-89480-070-3

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>1. Développer un sentiment d'appartenance</b> .....	5
✍ L'appartenance par la participation sociale	5
✍ Augmenter le poids des jeunes dans les instances décisionnelles	5
✍ L'école, davantage que du « 8 à 3 »	6
✍ Pour une éducation à la « vraie vie »	6
✍ L'appartenance par la connaissance de la langue commune	7
<b>2. Préparer la vie professionnelle</b> .....	8
✍ La formation professionnelle : faire plus que « maintenir » l'offre de services	8
✍ Il faut mettre fin à la confusion qui entoure les stages	8
✍ Emploi-Québec doit soutenir l'accès à un premier diplôme professionnel ou technique	9
✍ La reconnaissance des acquis non scolaires : un enjeu crucial	9
✍ La reconnaissance des acquis pour les immigrants	10
<b>3. Ouvrir le marché du travail à la relève</b> .....	11
✍ Adapter les jeunes aux emplois ou les emplois aux jeunes ?	11
✍ Relève en matière de main-d'œuvre : une mise au point	12
✍ Une planification efficace de l'intégration en emploi	12
✍ Répondre aux besoins à long terme par la création d'emplois de qualité pour les jeunes	13
✍ Adapter la société aux jeunes familles	13
<b>4. Le mécanisme de suivi : le cœur de la politique jeunesse</b> .....	14
<b>Conclusion</b> .....	16

## **Introduction**

Suite au consensus établi entre les partenaires réunis au Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement du Québec se prépare à l'adoption d'une politique jeunesse. Il a publié un avant-projet de politique qui fait présentement l'objet de consultations.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs qui oeuvrent dans tous les secteurs d'activité économique. Plus particulièrement, la FTQ représente près de 140 000 travailleuses et travailleurs de moins de trente-cinq ans, ce qui en fait la centrale syndicale représentant le plus grand nombre de jeunes.

Dotée d'un comité regroupant les jeunes de la centrale, la FTQ a tenu, en janvier 2000, un important colloque sur les jeunes et le syndicalisme. De plus, la FTQ et son Fonds de solidarité permettent, chaque année, à plus de 400 jeunes de participer à des stages et des emplois d'été formateurs dans les milieux syndicaux, communautaires et étudiants.

Nous constatons chaque jour que les préoccupations majeures des jeunes sont l'accessibilité à une formation qualifiante, la création et la qualité des emplois et la possibilité de concilier leurs aspirations professionnelles et familiales. Ces sujets sont au cœur de nos revendications depuis plusieurs années.

De plus, à la FTQ, nous avons développé une grande expertise en ce qui a trait au développement de l'économie, de l'emploi et de la formation continue. À ce sujet, nous n'avons cessé de multiplier nos interventions aux niveaux national, sectoriel, régional et local. Il est donc normal que la FTQ se sente interpellée par la politique jeunesse. C'est pourquoi nous intervenons pour analyser l'avant-projet de politique jeunesse et proposer nos propres solutions qui, croyons nous, répondent aux besoins des jeunes et des travailleuses et travailleurs.

Malgré le fait que le Sommet du Québec et de la jeunesse soit terminé, un chantier majeur reste à l'ordre du jour : l'élaboration en cours d'une politique jeunesse. C'est une occasion privilégiée de planifier, au-delà de nos champs d'action respectifs, une politique réellement cohérente à l'égard des adolescents et des jeunes adultes. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons divisé notre mémoire en quatre sections qui devraient couvrir les différentes étapes de l'intégration. Ces quatre sections sont : développer un sentiment d'appartenance, préparer la vie professionnelle, ouvrir le marché du travail à la relève et le mécanisme de suivi le cœur de la politique jeunesse.

À cet égard, nous considérons qu'il est aussi essentiel que les objectifs présentés dans l'avant-projet de politique, que nous partageons pour une large part, puissent réellement

être atteints. Cela implique des mécanismes de suivi importants afin de dégager une approche globale et intégrée de la jeunesse. Il est nécessaire d'assurer une cohésion des actions de tous les membres de la société et d'entraîner des changements dans les lois, les mentalités et les comportements. Ces mécanismes, tout comme les objectifs à atteindre, doivent être définis avec les jeunes eux-mêmes, afin de canaliser les efforts sur des actions permettant de matérialiser cette vision.

# 1. Développer un sentiment d'appartenance

Nous partageons l'objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à la société québécoise. Cela passe nécessairement par le sentiment accru des jeunes de contribuer activement au développement social, un sentiment qui ne peut s'alimenter artificiellement mais qui doit être basé sur une contribution réelle accrue, notamment par une meilleure intégration en emploi et au sein des instances décisionnelles.

## *☞ L'appartenance par la participation sociale*

La participation sociale favorise l'appartenance. Elle doit être favorisée dès l'adolescence, notamment par un accès accru à des activités de loisirs, dont sont trop souvent privées les familles à faible revenu. Il est inacceptable que des jeunes ne puissent socialiser et s'intégrer à leur communauté pour des raisons financières. Par ailleurs, les adolescentes et adolescents devraient se voir offrir des activités utiles socialement, dans lesquelles elles et ils pourraient contribuer au développement de leur communauté et s'y intégrer progressivement.

Dans le contexte actuel, l'appartenance se développe notamment par la participation à des échanges interrégionaux et internationaux, qui permettent de découvrir la diversité culturelle et de mieux s'identifier à sa propre culture dans le respect de celle des autres. Comme c'est le cas pour les activités de loisirs, ces échanges sont trop souvent difficilement accessibles aux familles à faible revenu et aux travailleuses et travailleurs. Le développement d'un sentiment d'appartenance pour tous implique l'accès généralisé à ces activités formatrices.

## *☞ Augmenter le poids des jeunes dans les instances décisionnelles*

La population du Québec est vieillissante. Le poids relatif des jeunes dans la population diminue constamment. Sur une population de près de 7,5 millions, seule une personne sur cinq est âgée de moins de 30 ans. En 1998, les 15-34 ans ne représentaient plus que 34,2 % de la population en âge de travailler, alors qu'ils étaient 50 % en 1976.<sup>1</sup> Dans ce contexte, l'influence des jeunes dans toutes les sphères de la société ne va pas de soi.

Nous considérons donc souhaitable de favoriser activement l'augmentation du poids des jeunes dans les instances décisionnelles qui les concernent au plus haut point. Nous avons nous-mêmes créés un comité jeunes, notamment afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. De plus, chaque année, notre Fonds étudiant de solidarité permet à plus de 400 jeunes de s'initier à l'action communautaire, étudiante et syndicale, contribution significative à l'augmentation de leur influence dans ces importants outils de transformation sociale.

---

<sup>1</sup> Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, cd-rom 1998.

Nous souhaitons donc que le consensus du Sommet visant à donner le droit de vote aux élèves sur les conseils d'établissement soit appliqué. Nous invitons aussi le gouvernement, tout comme les différents partenaires sociaux, à prendre les moyens nécessaires pour augmenter le poids des jeunes dans la prise de décisions, notamment au sein des instances locales et régionales de développement.

### *✍ L'école, davantage que du « 8 à 3 »*

Bon nombre d'adultes conviendront que les activités parascolaires pour les jeunes, qu'elles soient sportives ou culturelles, leur permettaient d'être motivés durant leurs études. Ces activités sont aujourd'hui beaucoup moins nombreuses qu'elles ne l'étaient jusqu'au milieu des années quatre-vingt, avant les compressions budgétaires imposées au réseau de l'éducation. Il est nécessaire de faire de l'école un réel milieu de vie pour les jeunes, notamment par le redéploiement de ressources leur donnant accès à une panoplie d'activités qui, comme en conviennent tous les pédagogues, contribuent au développement de la personne. Ces ressources devront se concerter et travailler en complémentarité avec celles des municipalités, qui exercent un rôle important dans l'offre de loisirs extrascolaires.

### *✍ Pour une éducation à la « vraie vie »*

L'ajout d'un cours d'« éducation à la citoyenneté » au curriculum d'études est reçu très favorablement par la FTQ. Toutefois, ce cours devrait être axé sur ce qui est l'essentiel de l'exercice de la citoyenneté pour la grande majorité, soit la capacité de s'organiser dans son milieu de travail et son milieu de vie immédiat. Les notions de base du syndicalisme, des droits des travailleuses et travailleurs et du développement durable devraient donc être enseignées. Se limiter au fonctionnement des instances gouvernementales et à des concepts éloignés de la vie courants de la majorité serait une erreur.

Par ailleurs, le choix d'un domaine d'études, autant pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, se fait très tôt dans la vie, parfois dès l'âge de 15 ans pour les filières professionnelles. Pour plusieurs, ce choix s'effectue trop souvent sans un appui professionnel compétent, les coupures budgétaires ayant décimé les rangs de ces professionnels, et sans connaissance réelle des conditions de travail et des types d'emploi qu'ils et elles peuvent occuper. On étudie dans tel ou tel secteur par intérêt personnel, mais aussi parfois par méconnaissance des autres formations offertes.

Devant un marché du travail complexe, il importe pourtant que les jeunes puissent être outillés pour bien réussir leur entrée sur le marché du travail. Pour ce faire, la formation doit être adaptée aux réalités du marché du travail et permettre aux jeunes de bien s'orienter parmi l'éventail des types d'emploi. La préparation au marché du travail doit permettre aux jeunes travailleurs et travailleuses en devenir de prendre racine dans leur milieu et leur communauté. Cela implique le redéploiement des ressources au sein même

de l'école pour les informer sur les tendances de l'emploi, mais aussi l'accès à des stages de formation qui leur permettront de parfaire leur apprentissage et de faire des choix d'avenir plus éclairés.

### *✍ L'appartenance par la connaissance de la langue commune*

L'appartenance passe aussi par la connaissance et l'usage de la langue commune du Québec, le français. Nous reviendrons sur cet enjeu fondamental dans le cadre des États généraux de la langue, mais nous pouvons déjà souligner la nécessité d'accroître significativement les ressources dévolues à la francisation en milieu de travail. C'est par l'usage du français au travail que les allophones en voient l'intérêt concret pour leur avenir. Or, l'arrivée massive des nouvelles technologies et l'augmentation des échanges commerciaux internationaux rendent le français précaire comme langue de travail. Vouloir développer le sentiment d'appartenance sans s'attaquer à ce chantier serait illusoire.



## 2. Préparer la vie professionnelle

La qualification de 100 % des jeunes est évidemment un objectif que nous partageons. Nous ne le croyons cependant pas facile à atteindre et vous soumettons ici quelques-uns des moyens qui nous apparaissent les plus pertinents.

### *✍ **La formation professionnelle : faire plus que « maintenir » l'offre de services***

Il est illusoire de croire que 100 % des jeunes obtiendront leur diplôme du secondaire en formation générale. Toutefois, tous les jeunes peuvent sortir du réseau de l'éducation avec une formation qui leur permettra d'accéder à leur souhait le plus cher : un emploi dans lequel ils pourront développer un sentiment d'accomplissement et pour lequel ils obtiendront une rémunération satisfaisante.

Pour y arriver, il est nécessaire de diversifier les voies de formation offertes. Tel qu'offrir des programmes alternances études/travail, des périodes de stages pour tous les programmes de formation professionnelles. Nous pensons qu'il existe une offre de services de grande qualité en formation professionnelle, par exemple dans les domaines de l'aérospatiale et de la construction. Toutefois, il est particulièrement décevant de constater que dans les programmes de formation professionnelle dotés de taux de placement qui frôlent les 100 %, moins du quart des élèves sont âgés de moins de 18 ans. L'atteinte de l'objectif de qualification de 100 % des jeunes et la revalorisation de la formation professionnelle nécessitent un accès réel des adolescentes et adolescents à tous les programmes de formation professionnelle, plus particulièrement l'accès aux jeunes femmes dans les métiers non traditionnels et non seulement à ceux qui mènent à des emplois précaires ou au chômage.

Nous ne pouvons plus simplement attendre qu'un jeune décroche, arrive sur le chômage où encore sur la sécurité du revenu, dans la vingtaine et plus, pour lui offrir une formation qui lui convienne et qui réponde aux besoins du marché de l'emploi. C'est pourquoi nous devons offrir des formations adaptées dès le secondaire.

### *✍ **Il faut mettre fin à la confusion qui entoure les stages***

L'avant-projet de politique jeunesse aborde la question des stages en lien avec la formation continue et le perfectionnement qui, dans les faits, s'adressent dans une large mesure aux travailleurs et travailleuses déjà en place. Cela vient alimenter la confusion qui existe parfois autour du terme «stage». Les stages sont, quant à nous, des séjours temporaires qu'une personne aux études effectue dans un milieu de travail afin de mettre en application des apprentissages.

Nous avons déjà fait part de notre objection à la multiplication des stages dits «d'expérience», des «stages» qui s'adressent à des diplômés en quête de travail. Ceux-

ci peuvent nuire au développement de véritables stages de formation et engendrer une précarisation du travail des jeunes en créant un nouveau statut d'emploi. Nous ne reconnaissons pas comme étant de véritables stages les stages dits « d'expérience » et n'accepterons pas la prolifération d'un nouveau statut d'emploi. Par ailleurs, nous demandons que des critères soient établis afin d'assurer de véritables stages de formation.

Ces véritables stages de formation peuvent constituer un moyen très intéressant pour les jeunes de faire le pont entre la formation académique reçue et les réalités du marché du travail. Or, voilà déjà plusieurs années que le discours dominant privilégie la formule des stages. Voilà plusieurs années aussi que des crédits d'impôt sont octroyés aux entreprises qui embauchent des stagiaires. Pourtant, les stages ne sont pas encore pratique courante dans une majorité de programmes d'études. Trop d'entreprises hésitent encore à accueillir des stagiaires.

Beaucoup d'employeurs invoquent que les syndicats s'opposent à la création de stages. Nous pensons qu'il est important de bien préciser notre position à cet égard. Pour nous, un stage doit être un arrimage entre la formation académique et le marché du travail. Le stage doit être formateur et de courte durée (quelques mois). De plus, un stagiaire ne doit pas se substituer à un employé ou constituer une main-d'œuvre à rabais. Enfin, le travail d'encadrement des stagiaires par des travailleurs et des travailleuses expérimentés doit être reconnu comme faisant partie de leur charge de travail qui, au besoin, doit être allégée. Ces conditions sont des garanties que les stages seront réellement formateurs. Et ce sont ces conditions que rejettent les employeurs.

### *☞ **Emploi-Québec doit soutenir l'accès à un premier diplôme professionnel ou technique***

La Commission des partenaires du marché du travail, dont nous sommes des membres actifs, privilégie le développement de mesures structurantes pour s'assurer que les jeunes, en particulier les jeunes adultes, soient bien outillés pour s'insérer sur le marché du travail. Parmi ces mesures, la formation menant à l'obtention d'un premier diplôme (formation professionnelle ou technique), bien que coûteuse, est considérée comme étant la plus efficace à moyen terme.

Nous pensons que le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes adultes peu scolarisés de compléter leur formation initiale ainsi qu'une formation leur ouvrant l'accès au marché du travail, même lorsque cela implique un soutien financier à des formations dites de longue durée.

### *☞ **La reconnaissance des acquis non scolaires : un enjeu crucial***

La formation reçue en milieu scolaire n'est toutefois pas la seule formation utile et qualifiante. Pour que la formation augmente la mobilité de la main-d'œuvre, à l'interne

comme à l'externe, il faut qu'elle soit reconnue formellement par le gouvernement et les employeurs. La grande majorité des formations offertes en milieu de travail, dans lesquelles sont pourtant investis plus d'un milliard de dollars annuellement, ne sont sanctionnées par aucun diplôme et n'ont donc pas de reconnaissance formelle.

La reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du milieu scolaire est un enjeu majeur. L'exercice d'un métier ou d'une profession, de même que la formation offerte en milieu de travail, font partie intégrante de ce bagage d'acquis pour lequel nous demandons une reconnaissance officielle.

Il sera ainsi beaucoup plus facile d'intégrer les jeunes travailleurs et travailleuses, les employeurs ayant accès à une évaluation formelle des acquis non scolaires des personnes qui postulent. La FTQ continuera ses pressions afin d'obtenir un véritable système de reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs et travailleuses et l'accès aux formations permettant leur qualification officielle. Nous demandons en conséquence que la politique jeunesse fasse de la reconnaissance des acquis non scolaires un axe important de l'insertion professionnelle des jeunes.

### *✍ La reconnaissance des acquis pour les immigrants reçus*

Si la reconnaissance des acquis, tant scolaires qu'extrascolaires, est difficile pour les jeunes qui ont grandi au Québec, elle l'est encore davantage pour les nouveaux arrivants. Ces nouveaux Québécois sont de plus en plus qualifiés. Pourtant, les histoires d'horreur abondent, relatant par exemple l'histoire de ces ingénieurs qui gagnent leur vie à conduire un taxi, leur compétence n'étant pas reconnue. L'injustice à l'égard de ces travailleuses et travailleurs est aussi inacceptable que le sont les conséquences pour le Québec de se priver de leurs compétences.

Nous demandons donc que la politique jeunesse affirme la nécessité de faciliter la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, notamment pour les nouveaux arrivants. Encore là, une fois l'objectif posé, les mécanismes de suivi prendront toute leur importance pour arriver à l'atteindre.

### 3. Ouvrir le marché du travail à la relève

#### *✍ Adapter les jeunes aux emplois ou les emplois aux jeunes ?*

Nous recevons plutôt positivement cet avant-projet. Quoique prudent quant aux orientations à prendre, il a l'avantage de soumettre des enjeux pertinents à la discussion. En matière d'emploi, toutefois, il nous apparaît que l'avant-projet insiste trop sur la nécessité pour les jeunes de s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail et pas suffisamment sur celle d'adapter les lois et coutumes aux aspirations professionnelles et personnelles des jeunes. Ainsi, peut-on lire : *« l'enjeu est que les futurs travailleurs soient outillés pour faire face aux nouvelles réalités d'un monde du travail davantage concurrentiel et engagé dans une course accélérée à l'innovation. »*<sup>2</sup>

Les jeunes, comme toutes les travailleuses et tous les travailleurs, aspirent à la valorisation personnelle dans leur emploi ainsi qu'à un salaire suffisant et une stabilité qui leur permettront de s'épanouir aussi dans leur vie privée. Cela demande davantage que des emplois. Il faut que ceux-ci soit de qualité.

À l'exception du travail autonome, les données récentes sur l'emploi non traditionnel montrent que les jeunes sont parmi les plus touchés par ce phénomène. Ainsi, l'emploi typique (c'est-à-dire l'emploi salarié permanent à temps plein, souvent protégé par une convention collective de travail et qui comporte des avantages sociaux, tels une assurance salaire et un régime de retraite) pourrait représenter moins de 50 % des emplois disponibles d'ici une quinzaine d'années si rien n'est fait pour renverser la tendance. Les principales conséquences reliées aux emplois atypiques sont trop souvent un salaire moindre et des mesures de protection sociale inexistantes ou inadaptées.

Il est dommage qu'en matière d'emploi, on ait souvent tendance à se préoccuper uniquement du taux de chômage sans se soucier de la qualité des emplois disponibles. Or, les jeunes étant les derniers entrés sur le marché du travail, ils ont des difficultés à obtenir des emplois de qualité. Ils doivent souvent se contenter de *jobines*, d'emplois occasionnels ou à la pige sous-rémunérés. Ils sont aussi souvent victimes de mauvaises conditions de travail ou de pratiques abusives de la part des employeurs.

Les différentes consultations et études tenues démontrent pourtant que les jeunes, comme la population en général, demandent des changements majeurs au processus de syndicalisation ainsi qu'aux normes du travail afin que les nouvelles formes d'emploi ne viennent pas empêcher le droit d'association ni rendre moins intéressantes les conditions

---

<sup>2</sup>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Avant-projet « *Vers une politique jeunesse québécoise* », juillet 2000, page 7.

de travail. Les jeunes aspirent à des emplois stables et bien rémunérés, et reconnaissent que la syndicalisation est le moyen privilégié d'accéder à ces emplois. Leur volonté de se regrouper est cependant freinée par un *Code du travail* qui ne répond plus aux nouvelles réalités du travail. À cet égard, un sondage CROP-FTQ, tenu en 1998, nous révèle que les 18-34 ans sont le groupe d'âge qui pensent le plus, de façon très significative, que la syndicalisation améliore les conditions de travail.

Une solution concrète pour favoriser l'accès à des emplois stables et bien rémunérés est de favoriser la syndicalisation des jeunes. Le *Code du travail* date des années 1960 et le marché du travail a subi de multiples transformations, sans que les lois du travail n'aient été adaptées. Ces lois ont été créées, à l'époque, afin de protéger les travailleurs et les travailleuses contre les abus des employeurs. Au début de l'an 2000, ces protections sont tout aussi justifiées, sinon plus. C'est pourquoi, il est urgent d'amender le *Code du travail* afin qu'il réponde aux nouvelles réalités du marché du travail.

### *✍ Relève en matière de main-d'œuvre : une mise au point*

Qui dit relève dit forcément formation. Nous croyons que la préparation de la relève est intimement reliée à la formation de base, notamment la formation professionnelle et technique. Bien sûr, nous partageons l'affirmation de l'avant-projet de politique jeunesse selon laquelle, les domaines des nouvelles technologies et de l'économie du savoir sont importants. Toutefois, des pénuries de main-d'œuvre se font également sentir dans plusieurs métiers dits traditionnels, ce qui est occulté du document de consultation. La culture de la relève implique chacun des secteurs de l'économie et des niveaux de formation, non pas seulement les chercheurs, la relève scientifique et les nouvelles technologies.

### *✍ Une planification efficace de l'intégration en emploi*

Une planification efficace de l'intégration de la relève en emploi est indispensable. Les jeunes peuvent apporter une énergie et des compétences nouvelles en entreprise. Toutefois, sans un transfert organisé de compétences, les départs à la retraite pourraient avoir des conséquences fort négatives sur la société, particulièrement lorsque ces départs sont massivement effectués dans un court laps de temps. Ce fut le cas récemment dans la fonction publique. Répéter cette erreur au cours des prochaines années serait inconcevable, et la politique jeunesse doit contribuer à éviter que cela se produise.

La fonction publique sera largement renouvelée au cours de la prochaine décennie. L'État-employeur doit donner l'exemple et négocier un plan de main-d'œuvre dans la fonction publique qui prend en considération les départs à la retraite et les besoins de nouvelles embauches.

De tels plans de main-d'œuvre, largement nécessaires aussi dans les secteurs parapublic et privé, devraient favoriser la retraite progressive, jumelée à des activités de mentorat afin de favoriser les transferts des compétences et l'intégration des jeunes en emploi.

### *✍ Répondre aux besoins à long terme par la création d'emplois de qualité pour les jeunes*

Nous croyons que la politique jeunesse devrait contenir, pour une application à déterminer dans les travaux de suivi, l'affirmation de la nécessité de programmes de création d'emplois de qualité dans des secteurs socialement utiles à long terme, tels l'environnement et le renouvellement des infrastructures. Cela permettrait d'appliquer une planification efficace de l'intégration de la relève en emploi et d'éviter que les départs à la retraite entraînent des pertes d'expertise dévastatrices pour l'avenir du Québec.

### *✍ Adapter la société aux jeunes familles*

Aujourd'hui, un certain nombre d'années s'écoulent entre le moment de la formation d'un couple et la naissance du premier enfant. Pour bon nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes, la formation de la famille a donc été reportée vers la fin de la vingtaine. De fait, l'âge moyen des mères à la première maternité est passé de 24,5 ans en 1960 à 26,4 ans en 1997. Plusieurs jeunes évoquent l'autonomie financière par l'accès à un emploi stable comme étant le facteur déterminant de la formation d'une famille.

En plus de l'autonomie financière, trop d'obstacles se dressent devant les couples qui envisagent de fonder une famille : congés parentaux largement inaccessibles aux détenteurs et détentrices d'emplois atypiques ; services de garde en nombre insuffisants et aux horaires rigides ; conciliation famille-études ou famille-travail fort difficile ; etc.

Cela ne peut plus durer. Un large consensus social existe quant à la nécessité de permettre aux couples qui désirent fonder une famille d'avoir accès à une panoplie de mesures de soutien, notamment l'accès à des congés parentaux, peu importe leur type d'emploi, et des mesures de conciliation travail-famille améliorées.

## **4. Le mécanisme de suivi : le cœur de la politique jeunesse**

À cet égard, la FTQ s'inquiète que la section « *Perspectives de mise en œuvre de la politique* » soit destinée à être complétée après la période de consultation. Nous jugeons indispensable que le Comité consultatif sur la politique jeunesse soit étroitement lié à l'élaboration de cet outil, et ce, à chaque étape du processus, incluant celle de l'élaboration des mécanismes et des moyens pour concrétiser les orientations de la politique jeunesse.

Les moyens assurant la mise en œuvre de la politique jeunesse sont au cœur de cette politique. Nous refusons de nous prononcer seulement sur des objectifs généraux mais exigeons d'être associés à l'élaboration des outils qui nous donneront les moyens d'atteindre nos objectifs, c'est-à-dire des mécanismes de suivi à la hauteur des attentes des jeunes.

Le constat que l'on tire des tendances sociales actuelles est que la période de la jeunesse s'allonge. Il y a plus de 25 ans, la fin des études coïncidait avec l'insertion au marché du travail, le départ du domicile familial, la formation d'un couple et la venue d'un premier enfant. Règle générale, ces étapes étaient franchies avec synchronisme, et peu de temps s'écoulait entre les différentes étapes. Rares étaient les jeunes qui dérogeaient à cet itinéraire de vie. Ainsi, l'âge adulte se définissait à la fois par l'autonomie résidentielle, économique et affective. Dès que ces étapes étaient achevées, l'entrée dans la vie adulte était consommée.

Aujourd'hui, cette définition de l'entrée dans la vie adulte ne tient plus la route. D'une part, la jeunesse s'étire sur une plus longue période avec une entrée définitive plus tardive sur le marché du travail. D'autre part, les jeunes expérimentent des trajectoires différentes et plus diversifiées que celle de leurs parents. En effet, toutes les options de vie sont ouvertes : poursuivre des études supérieures ou choisir une filière professionnelle, faire ou non carrière, vivre ou non en couple, avoir ou non des enfants. Confrontés continuellement à des décisions importantes, et ce, dès l'adolescence, les parcours des jeunes se complexifient. Il existe donc une plus grande diversité de modes de vie mais aussi des cheminements moins linéaires. De toute évidence, les différentes politiques gouvernementales n'ont pas toujours su s'adapter à ces cheminements moins linéaires et plus diversifiés, ce qui a pour effet de nuire considérablement à l'intégration des jeunes à la société québécoise.

Le cœur de la politique jeunesse réside donc dans la capacité de justifier toutes les politiques gouvernementales reposant sur une vision inclusive des jeunes et il importe que toute décision gouvernementale soit évaluée dans ses impacts sur les jeunes. Le mécanisme du suivi doit avoir du mordant pour que les grands objectifs convenus ne

demeurent pas lettre morte et il faudra instaurer un mécanisme de suivi qui comportera les éléments suivants :

- 1) Assurer une cohérence des interventions gouvernementales concernant les jeunes en inscrivant les actions et engagements gouvernementaux dans une perspective jeunesse.**
- 2) Bonifier les pouvoirs et les moyens financiers du Secrétariat à la jeunesse afin qu'il puisse assurer la mise en œuvre de la politique jeunesse. Suite à l'adoption de la politique jeunesse, le Secrétariat devra aussi élaborer un plan d'action qui suivra immédiatement en collaboration avec les ministères et les différents partenaires. Ce plan d'action doit être étroitement lié aux orientations politiques.**
- 3) Mettre sur pied un comité interministériel afin que les répondants des différents ministères fassent les arrimages entre leurs actions respectives, notamment en matière d'éducation de base, de formation continue, de loisirs, d'emploi et de soutien aux familles.**
- 4) Instaurer une analyse d'impact sur les jeunes dans les mémoires soumis au Conseil des ministres, afin d'assurer la prise en compte des intérêts des jeunes dans l'ensemble des décisions gouvernementales. Une telle analyse d'impact permettrait de prendre en compte les jeunes mais aussi de prendre davantage en compte les impacts à long terme des décisions, notamment en matière de démographie, d'infrastructures et d'environnement.**
- 5) Impliquer activement les jeunes et la société civile dans la mise en œuvre de la politique jeunesse et des plans d'action qui en découlent par la mise sur pied d'un comité de suivi permanent et la convocation périodique d'une commission parlementaire spéciale.**



## **Conclusion**

Comme nous l'avons souligné, nous partageons la majorité des objectifs contenus dans la politique jeunesse, tout en soulignant quelques bémols et en soumettant quelques orientations concrètes.

Nous sommes convaincus que la politique jeunesse peut être un outil important pour assurer une meilleure intégration des jeunes québécois d'aujourd'hui et de demain, si le gouvernement démontre le courage politique nécessaire à l'implantation des mécanismes de suivi appropriés.

En effet, cette politique jeunesse nous imposera collectivement le devoir de ne jamais oublier les jeunes dans les décisions de la société, et ce, malgré leur poids démographique en diminution. Encore mieux, elle nous rappellera l'importance de les associer aux grandes comme aux petites décisions qui façonnent le quotidien des jeunes ainsi que de l'ensemble de la société.

L'économie du Québec va plutôt bien, l'équilibre budgétaire est atteint, la croissance est continue et le taux de chômage est en baisse. Nous avons maintenant, plus que jamais, l'opportunité d'avoir une perspective à long terme. Placer les jeunes au cœur de nos décisions nous permettra aussi de garder en tête le Québec que nous laisserons aux jeunes de demain en matière de politiques sociale, d'environnement, d'économie et d'infrastructures.

À la FTQ, nous sommes prêts à relever le défi d'un encadrement serré d'une politique jeunesse, et invitons le gouvernement du Québec à oser faire de même en y associant les jeunes.

JT/fv  
sepb-57  
2000 10 17  
MémoirePolitiqueJeunessefinal.doc